Comment apprécier au mieux l'inaptitude à la conduite automobile du sujet âgé suspect de troubles cognitifs? Bilan d'une expérimentation menée en 2013 par l'association Gériatrix et les médecins de la commission du permis de conduire de Moulins.

Mémoire pour la capacité nationale de gérontologie.
Dir.: Pr Bruno LESOURD.
Université de Clermont 1. 2013

Thème:
Aptitude médicale à la conduite automobile [1]
Date du document:
Dimanche Décembre 1 2013
Visibilité du contenu de groupe:
Use group defaults
Résumé:
Résumé : Faut-il prendre le risque de laisser un conducteur automobile âgé utiliser son véhicule lorsque l'on suspecte l'existence de troubles cognitifs ou faut-il lui interdire la conduite et risquer dans ce cas de précipiter la perte d'autonomie ? Après avoir pris acte de l'insuffisance des moyens existants, le groupe de travail, créé à l'initiative de l'association Gériatrix de Moulins, a mené une étude visant à comparer une épreuve écologique de conduite sur route à une batterie de tests cognitifs pour évaluer l'éventuelle inaptitude de sujets âgés à la conduite automobile. La finalité de cette étude, dont on retrace l'historique et le déroulement, était d'apporter un outil aux médecins de la Commission du Permis de Conduire (CPC) afin de leur permettre de rendre un avis plus pertinent à la Préfecture. La corrélation insuffisante entre le résultat des tests cognitifs et l'aptitude évaluée sur route par un moniteur d'auto-école et un médecin amènera à conclure qu'il serait préférable pour les médecins des CPC de demander la réalisation d'un audit de conduite, comme l'autorise l'Arrêté du 31 août 2010, plutôt que de se limiter à la passation de tests cognitifs. Finalement le groupe de travail s'orientera vers un échange avec l'ensemble des auto-écoles de la juridiction de Moulins en vue d'harmoniser ces audits de conduite et de les adapter aux sujets

âgés.
Auteur(s):
Pierre VANNET.

Lien(s) utile(s)

- http://www.medecins.inserr.org/images/stories/ACTUS/Bandes_alerte_sonore_autoroute.pdf [2]

Retour à la base documentaire [3]